



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES  
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**LES SALELLES - COMMUNE**

### **Procès verbal**

Le jeudi 20 mars 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel DUPUY.

Secrétaire de la séance : Pierre BONNEFILLE

**Présents :** Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Florence BARNINI

#### **Ordre du jour :**

Approbation PV conseil du 30/12/2024  
Vote du Compte Financier Unique 2024 budget principal  
Affectation de résultat 2024 budget principal  
Vote du Compte Financier Unique 2024 budget eau et assainissement  
Affectation de résultat 2024 budget eau et assainissement  
Demande subvention Leader logement Bonenfant  
Achat parcelles A-644 et A-645  
Point sur les travaux  
Repas des aînés  
Motion des difficultés liées à l'absence du train

#### **Délibérations du conseil :**

Approbation du procès-verbal du 30 décembre 2024 (N° DE\_2025\_001)

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal rédigé de façon synthétique de la séance du 30 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal du 30 décembre 2024.

Délibération : adoptée

Vote du compte financier unique 2024 budget principal (N° DE\_2025\_002)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	145 361,80	105 613,12	0,00	105 613,12	145 361,80
Opérations exercice	122 793,29	184 478,75	332 586,02	290 182,10	455 379,31	474 660,85
<b>Total</b>	<b>122 793,29</b>	<b>329 840,55</b>	<b>438 199,14</b>	<b>290 182,10</b>	<b>560 992,43</b>	<b>620 022,65</b>
Résultat de clôture		207 047,26	148 017,04			59 030,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	86 953,06	86 532,16	86 953,06	86 532,16
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>207 047,26</b>	<b>234 970,10</b>	<b>86 532,16</b>	<b>86 953,06</b>	<b>145 562,38</b>
Résultat définitif		207 047,26	148 437,94			58 609,32

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au Premier Adjoint Michel Dupuy pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

#### Affectation de résultat 2024 budget principal (N° DE\_2025\_003)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 207 047,26 €

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	145 361,80
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	120 347,80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>61 685,46</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	207 047,26
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>207 047,26</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	148 437,94
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	58 609,32
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Vote du compte financier unique 2024 budget eau et assainissement (N° DE\_2025\_004)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	51 194,73	0,00	51 194,73	0,00
Opérations exercice	40 399,64	49 159,68	42 149,64	60 932,05	82 549,28	110 091,73
<b>Total</b>	40 399,64	49 159,68	93 344,37	60 932,05	133 744,01	110 091,73
Résultat de clôture		8 760,04	32 412,32		-23 652,28	
Restes à réaliser	0,00	0,00	415 995,12	338 138,50	415 995,12	338 138,50
<b>Total cumulé</b>	0,00	8 760,04	448 407,44	338 138,50	392 342,84	338 138,50
<b>Résultat définitif</b>		8 760,04	110 268,94		-101 508,90	

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le Premier Adjoint Michel Dupuy vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au Premier Adjoint Michel Dupuy pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Affectation de résultat 2024 budget eau et assainissement (N° DE\_2025\_005)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 8 760,04 €.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>8 760,04</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	8 760,04
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>8 760,04</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	8 760,04
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

#### Demande de subvention LEADER création d'un logement locatif (N° DE\_2025\_006)

Madame le Maire rappelle que l'objectif principal de ce projet est de réhabiliter un bâtiment en pierres en logement locatif, situé à l'entrée du village, qui va contribuer à l'accueil de nouveaux arrivants, l'attractivité des Salelles et améliorer le cadre de vie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention de fonds européens au titre du programme LEADER 2023-2027.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		48 588,66 €	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		48 588,66 €	20 %
Union européenne	LEADER	83 566,62 €	35 %
Etat DETR ou DSIL		80 788,02 €	33 %
Etat autres (à préciser)			

Conseil Régional			
Conseil Départemental	FRAT	30 000,00 €	12 %
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques*		194 354,64 €	80%
<b>TOTAL HT</b>		<b>242 943,30 €</b>	<b>100%</b>

\*dans la limite de 80%

Le conseil municipal après avoir délibéré :

**ADOPTE** l'opération logement locatif et les modalités de financement,

**APPROUVE** le plan de financement,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération : adoptée

#### Acquisition parcelles A-644 et A-645 (N° DE 2025\_007)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de terrains cadastrés A 644 d'une superficie de 490 m<sup>2</sup> et A 645 d'une superficie de 3433 m<sup>2</sup> pour un montant de 21 000 € appartenant à M Bourgoin Olivier.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Prend acte de la proposition de Mme le Maire,
- Décide que les frais engagés pour cet acte sont à la charge de la Commune,
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte de vente au nom de la commune qui sera rédigé par Maître BOULET Notaire à Marvejols.

Délibération : adoptée

Point sur les travaux :

L'entreprise Palmier va effectuer le rejointement de la maison Bonenfant ce printemps.

Travaux à l'Arbussel : Pour poursuivre nos efforts sur l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie de l'Arbussel, les travaux concernant l'espace de convivialité vont se poursuivre avec la création d'un terrain de pétanque, d'un barbecue sur pieds, la pose d'une pergola, la pose de photos sur bâches tendues, la pose de barrières en bois avec bancs et tables chemin du Sagues (parking). D'autres devis sont demandés pour le barbecue et la pergola.

Repas des aînés : le 27 avril à la ferme auberge du Montet.

Journée citoyenne : le samedi 26 avril au matin, suivie d'un casse-croûte à 13h au presbytère.

Motion des difficultés en l'absence de trains : le Conseil Municipal s'associe à cette motion.

Questions diverses :

Les locataires au presbytère libèrent l'appartement au 1er juin. De nouveaux locataires ont été trouvés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, met fin à la séance du conseil à 23h20.

Michel DUPUY  
Président de séance

Pierre BONNEFILLE  
Secrétaire de séance